



3 SEPTEMBRE 2025

L'ANESTAPS PRÉSENTE SON

.....

14 ÈME

INDICATEUR DU

COÛT DE LA

RENTRÉE

.....

79 Rue Périer, 92120 Montrouge
Membre de la FAGE

.....

contact@anestaps.org
01.40.33.70.76

AVANT-PROPOS

En 2025, **20% des étudiant-es** déclarent **ne pas pouvoir manger à leur faim**, selon le baromètre de la précarité étudiante de la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Étudiante). 20% de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté en France, soit 1 million de personnes, selon l'Observatoire des inégalités. Ce ne sont pas de simples chiffres : ce sont des vies brisées, des projets sacrifiés, **une jeunesse qu'on abandonne**.

Chaque rentrée, le scénario se répète. Hausse des frais, inflation galopante, aides insuffisantes. La réforme structurelle du système de bourses, tant attendue, a disparu dans les méandres politiques.

Les étudiant-es font face à l'explosion du coût de la vie : CVEC à 103 €, frais d'inscription en hausse, loyers et alimentation inaccessibles, les poussant à sauter en moyenne **3,5 repas par semaine** pour survivre.

Face à cette urgence, l'ANESTAPS publie son 14^e indicateur du coût de la rentrée. Pas pour aligner des chiffres, mais pour **dénoncer l'injustice** et exiger des solutions concrètes. En effet, cet outil permet de rendre compte de l'augmentation réelle des frais engendrés par la rentrée universitaire, mais également de présenter les solutions à envisager pour préserver l'avenir de milliers de jeunes. **Jeunes qui, en plus d'être pauvres, sont maintenant sédentaires**. C'est ce que démontre l'enquête de l'ANESTAPS et l'ONAPS (2022). Les jeunes **pratiquent moins**, car ils n'ont plus le temps, leur temps étant dédié à **devoir travailler** à côté de leur étude pour **subvenir** à leurs **besoins** vitaux. Le problème dépasse désormais les soucis économiques, mais devient un problème de santé publique.

Derrière ces données, il y a des milliers de jeunes qui tentent de survivre à la précarité. Une précarité qu'on ne peut plus ignorer, il est urgent d'agir.

PRÉSENTATION DE L'ANESTAPS

L'ANESTAPS est l'association nationale représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation, balayant la formation STAPS, ainsi que toutes les filières Jeunesse & Sport. Créée en 1999, elle est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 200 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation en France. Ses champs d'actions sont principalement répartis sur 3 axes :

FORMATION

Elle forme plus de 70 associations réparties sur le territoire hexagonal et les territoires des 3 océans. Ces formations sont basées sur le modèle de l'éducation populaire et permettent aux associations d'assurer leur bon fonctionnement, leur développement et leur pérennité.

REPRÉSENTATION

L'ANESTAPS défend les droits de ces jeunes en portant leur voix dans les différents espaces de décision et de dialogues et en les accompagnant sur les territoires. Elle milite pour l'égalité des chances de tous les jeunes dans leur parcours de formation et professionnel.

PROJETS

Elle met en place des projets d'innovation sociale sur diverses thématiques telles que l'environnement, le handicap, l'inactivité physique, les discriminations, etc. Son objectif étant de sensibiliser les étudiant-es, les apprenti-es et plus globalement la population via la pratique d'Activités Physiques et Sportives.

Entièrement composée de bénévoles étudiant-es, la fédération regroupe plus de **70 associations** dans son conseil d'administration. Son fonctionnement, basé sur un modèle de **démocratie participative**, lui offre une importante couverture territoriale et lui permet ainsi de prendre position sur les différents sujets qu'elle traite, tout en veillant à conserver une indépendance politique.

À ce titre, **L'ANESTAPS** est devenue **l'interlocutrice privilégiée** des partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur la **jeunesse, l'enseignement supérieur** et le **sport**.

Cette proximité et ce maillage territorial nous a permis cette année d'aborder une nouvelle stratégie de calcul, mais aussi d'utilisation de ce coût de la rentrée. Cet outil doit être utile au national, mais également pour chaque association, porteuse de ses propres plaidoyers de manière autonome.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

Pour cette rentrée 2025, l'**ANESTAPS** présente son **14^e indicateur** du coût de la rentrée. Il illustre le **coût moyen** dont devra s'acquitter un·e apprenant·e dans le champ du sport et de l'animation, ne suivant qu'un seul parcours de formation, non boursier·e et décohabitant·e (ne vivant plus au domicile familial).

Pour rappel, ce calcul compile des dépenses réparties en deux catégories :

- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire, qui ne sont donc à payer qu'une seule fois (c'est dans cette catégorie qu'apparaissent les frais supplémentaires propres au champ du sport).
- Les frais de vie courante, répartis sur l'année.

Mis à part pour les frais supplémentaires spécifiques au champ du sport, l'ANESTAPS s'appuie sur la méthode proposée par la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) pour les calculs de tous les autres (frais spécifiques et de vie courante). Composée de 60 Fédérations étudiantes, la représentativité et les chiffres recensés n'en sont que plus fidèles. La moyenne de chaque poste de dépense est pondérée par le nombre d'étudiant·es représentés.

En plus de donner la possibilité d'un suivi d'évolution pluriannuel, ce calcul détaillé nous permet de rendre compte des postes de dépenses les plus importants pour les apprenant·es.

Finalement, c'est 17 territoire qui ont pris part au projet, donc 2 de plus que l'année dernière, ce qui affine les données.

1. Recensement des données

Afin de réaliser ce travail, l'ANESTAPS s'est appuyée sur son réseau d'associations locales des formations STAPS ainsi que d'un questionnaire transmis aux jeunes en formation professionnelle (BP, DE, DESJEPS, CQP TFP etc.).

Les associations locales ont calculé les dépenses nécessaires à leur formation, et l'ANESTAPS a apporté un accompagnement individualisé Licence STAPS, par année et mention.

2. Calcul des frais

Pour pouvoir centraliser et archiver ces chiffres, les frais sont renseignés dans un tableau, qui calcule automatiquement le total des frais supplémentaires et créer des graphiques en conséquences.

Ce processus permet de simplifier le calcul, la gestion de ces coûts, mais également d'améliorer la lisibilité et l'exhaustivité des données recueillies, dans le cas d'une présentation des chiffres.

3. Présentation des résultats

Une fois le total obtenu, comme chaque année, l'ANESTAPS, ainsi que tout le réseau FAGE sortent leurs indicateurs respectifs le même jour. Cette fenêtre médiatique permettra donc également aux associations de visibiliser le leur. Il sera alors question de porter la demande de suppression des frais devant les conseils de composante STAPS et le conseil d'administration de l'université, avec l'appui de cet élan national.

Cette étape est cruciale pour sensibiliser les instances dirigeantes et obtenir leur soutien, à envisager de nouvelles solutions, ou même, de découvrir cette problématique méconnue.

4. Visibiliser les problématiques

Au-delà du calcul des frais, ces résultats servent à dénoncer d'autres problématiques dont les filières du champ du sport pâtissent en premier, mais que l'ensemble des étudiant·es subissent : la pratique du sport à l'université.

Les coûts supplémentaires de la rentrée ont des conséquences sur la santé des étudiant·es aussi bien physique (augmentation de l'inactivité physique), que mentale.

**EN 2025,
LE COÛT DE LA RENTRÉE S'ÉLÈVE À**

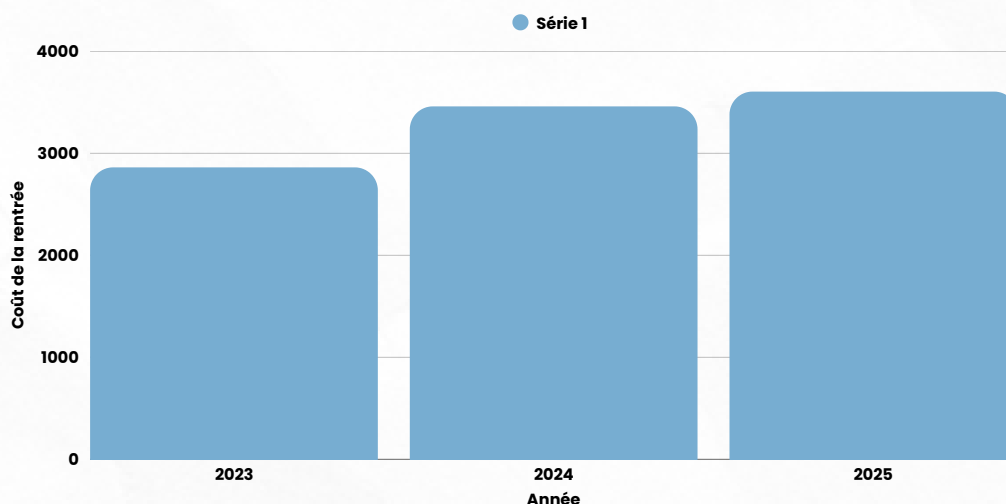
3 584,72 €

C'EST 125,14 € DE PLUS QU'EN 2024

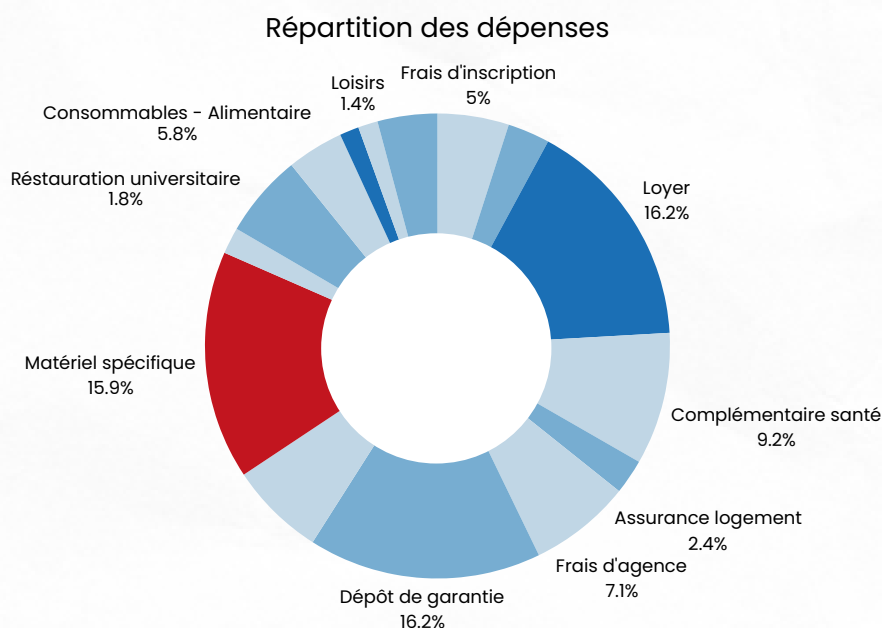
Détail des dépenses

Étudiant·e non-boursier·e et décohabitant·e			
Frais spécifiques		Frais de vie courante	
Frais d'inscription	178,00 €	Loyer	580,97 €
CVEC	105,00 €	Restauration universitaire	66,00 €
Complémentaire santé	330,00 €	Consommables – Alimentaire	207,41 €
Assurance logement	87,11 €	Consommables – Équipement	141,41 €
Frais d'agence	253,95 €	Téléphonie / Internet	47,98 €
Dépôt de garantie	580,97 €	Loisirs	49,10 €
Matériel pédagogique, papeterie	238,52 €	Transports	148,35 €
Matériel spécifique	569,95 €	Total frais de vie courante	1241,22 €
Total frais spécifiques	2 343,50 €		
TOTAL 2025 = 3 584,72 €			

Depuis que l'ANESTAPS chiffre le coût d'une rentrée en STAPS, les valeurs augmentent années après années. L'inflation globale, le dégel des loyers CROUS, l'augmentation du prix de la CVEC indexée sur l'inflation et la non prise en charge du matériel pédagogique pèsent bien plus lourd que n'importe quelle augmentation des bourses. C'est tout le système qu'il faut revoir, pas seulement augmenter les prix.



Le graphique ci-dessous présente visuellement la place qu'occupe chacun des postes de dépenses relatifs à la rentrée d'un-e étudiant-e en STAPS. Le **matériel sportif** et les déplacements représentent ainsi le deuxième poste de dépense d'un-e étudiant-e, une somme non négligeable (**569,95€**) concernant uniquement les étudiant-es du champ du sport.



「ZOOM」 LES ÉTUDIANT·ES ULTRA-MARINS

En 2025, le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en STAPS en Guadeloupe s'élève à

4 880,93€

C'est **1 296,43€** de plus
que dans l'hexagone

TÉMOIGNAGE

En tant qu'étudiante en Guadeloupe, je trouve que la vie étudiante ici n'est pas toujours simple, surtout quand on la compare à celle en métropole.

Trouver un logement, ce n'est pas évident. L'offre est assez limitée, surtout près des campus, et pour ceux qui doivent quitter leur famille, c'est une vraie galère. En plus, le loyer représente une dépense importante chaque mois. Le coût de la vie est aussi plus élevé qu'en métropole. Les prix de la nourriture et des produits de première nécessité sont souvent plus chers, et ça pèse sur le budget. Pour les transports, ce n'est pas toujours garanti. Il existe bien des formules étudiantes, mais elles ne suffisent pas toujours, surtout quand on doit se déplacer souvent pour des cours pratiques.

En STAPS, il faut aussi du matériel spécifique ou avoir accès à certaines infrastructures sportives, et tout cela coûte cher. Heureusement, certains clubs prennent en charge une partie des frais de formation.

En ce qui concerne les aides, ça dépend vraiment de la situation de chacun. Certaines personnes en bénéficient, d'autres non. Mais dans tous les cas, je trouve que ces aides ne sont pas toujours adaptées au coût réel de la vie ici, en Guadeloupe. Je sais qu'il existe sûrement des aides spécifiques pour les étudiants ultramarins qui partent en métropole, mais je ne les connais pas bien.

Pour moi, il y a un déséquilibre flagrant entre la vie étudiante ici et celle en métropole. On a souvent le sentiment d'être moins bien accompagnés, que ce soit pour les aides, les infrastructures ou l'accès à certaines opportunités.

En résumé, la vie d'étudiante en Guadeloupe demande beaucoup d'organisation et de sacrifices, et on n'a pas toujours le même niveau de soutien qu'en métropole.

Nora, étudiante en STAPS en Guadeloupe

ANALYSE DES DONNÉES

Au fil des années, le coût de la vie étudiante n'a cessé d'augmenter, et l'inflation amorcée depuis 2022 n'a fait qu'accentuer cette tendance. Les dépenses du quotidien ont bondi de X % à l'échelle de la métropole, plaçant de nombreux et nombreuses jeunes dans une situation financière critique. Alors que l'enseignement supérieur devrait constituer un véritable levier d'émancipation, il devient trop souvent une source de stress et de précarité.

Loyers, alimentation, transport, fournitures, matériel scolaire : toutes ces dépenses de base s'envolent, pesant lourdement sur le budget étudiant. Dans les formations du champ du sport et de l'animation, le coût du matériel spécifique vient s'ajouter à ces charges déjà conséquentes.

Plus préoccupant encore, certains frais pédagogiques, pourtant indispensables au suivi du cursus, et qui devraient relever de la responsabilité des établissements de formation ou des structures d'accueil, continuent d'être supportés directement par les étudiant-es.

a. Un coût de matériel élevé

Le matériel sportif représente non seulement le deuxième poste de dépense lors d'une rentrée universitaire pour les étudiant-es du champ du sport, mais il constitue également une charge récurrente sur chacune des trois années de licence.

Cette contrainte financière s'installe dès la première année, lorsque les étudiant-es doivent acquérir du matériel pour des APSA dites de "découverte" imposées chaque semestre aux étudiant-es, n'étant pas leur spécialité de départ. Un matériel que les étudiant-es ne possèdent donc pas de base.

Ces dépenses initiales sont particulièrement lourdes, car la polyvalence sportive imposée par le cursus exige un équipement spécifique pour chaque pratique. Il ne s'agit pas d'un simple achat ponctuel, mais d'une accumulation de frais qui pèsent durablement sur les budgets étudiants.

Parmi les disciplines générant les coûts les plus fréquents (moyenne nationale pour du matériel premier prix) :

- Athlétisme : pointes d'athlétisme — 44 €
- Natation : bonnet, lunettes et maillot de bain — 42 €
- Judo : judogi — 37 €
- Football / Rugby : crampons — 39 €

Tout au long de la licence, suivant les spécialisations, la professionnalisation des pratiques, les APSA de découvertes, l'usure, ou même, les appétences sportives loisirs des étudiant-es, le matériel nécessaire à acheter change, évolue et représente toujours un coût trop important.

TÉMOIGNAGE

Franchement, en STAPS à Grenoble, la rentrée ça m'a mis une claque au niveau du porte-monnaie. Rien que les crampons (60 €), la raquette de badminton (50 €) ou les gants de boxe (30 €), ça monte super vite... et au final, pour des sports que j'ai parfois faits à peine un semestre. Du coup, j'ai du matos quasi neuf qui dort dans un placard, et mon budget d'étudiant a explosé. Je travaille tous les étés depuis 3 ans sans prendre de vacances pour payer mes études et me permettre d'avoir un train de vie plus agréable, je n'avais pas besoin d'avoir ce genre de frais en plus...

Alors oui, l'UFR prête un peu de matériel d'occasion, certains profs laissent récupérer des trucs, mais ça reste vraiment limité. Perso, j'ai dû sortir pas mal d'argent, au point de devoir gratter sur l'essentiel, voire sur la bouffe. Et je me dis : est-ce que ça vaut vraiment le coup de mettre autant pour, au final, même pas vingt heures de pratique dans l'année ?

Rémi, étudiant en STAPS à Grenoble

b. Des infrastructures éloignées du campus

Même avec un matériel de seconde main, ou récupéré, voire échangé avec d'autres étudiant-es, de nombreuses infrastructures de pratique sportive ne se trouvent pas sur le campus universitaire. De nombreux-ses étudiants sont alors contraints d'utiliser les transports en commun ou leur propre véhicule. Ces déplacements ne s'adaptent pas toujours aux horaires de cours. Le matin, les transports sont parfois saturés, débordent sur la pause méridienne, ou le temps de rentrer, font louper certains cours magistraux. Sans solutions pour covoiturer, ou sans alternative de transports en commun ne desservant pas les espaces de pratique, les étudiant-es doivent une fois de plus payer des pleins d'essence de manière récurrente.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PAS ÉPARGNÉE NON PLUS

Selon le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, en 2024, 13 000 stagiaires ont été diplômés d'une formation Jeunesse et Sport de la spécialité "Sport". Ce sont ainsi plus de 13 000 personnes par an qui entrent également dans ces formations et subissent également des coûts importants liés à leur rentrée. D'après les informations présentes sur les sites des CREPS, organismes publics de formation dans le champ du sport, on distingue quatre types de frais nécessaires à l'entrée en formation : administratifs, pédagogiques, les TEP et le PSC. Pour certains-es, le coût de la rentrée en formation Jeunesse et Sport pourra dépasser les 10 000€. Les frais supplémentaires liés aux prérequis minimum à l'entrée en formation quant à eux s'élèvent à 169,44€. C'est un montant que chaque stagiaire devra financer, qu'il-elle soit boursier-ère ou non.

Le PSC, le premier diplôme nécessaire à l'inscription en JEPS.

Le PSC, premier diplôme formant aux gestes de premiers secours, est une nécessité à une inscription valide en formation Jeunesse et Sport. C'est une formation censée être délivrée durant la scolarité, mais qui chaque année peine à être dispensée à l'ensemble des écoliers-ères en France. Ainsi, chaque année, des candidats-es BPJEPS se voient dans l'obligation de réaliser à leurs frais la formation. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas poursuivre leur cursus en formation Jeunesse et Sport. C'est pourquoi les CREPS proposent de délivrer cette formation sur différentes sessions à l'année. Les frais de formations sont donc pris en charge exclusivement par le-a candidat-e avant de lancer sa procédure d'inscription et donc viennent alourdir les frais nécessaires à sa rentrée. Les frais de formations varient également en fonction des établissements, mais sont évalués à 66.96€.

Des Tests d'Entrées Préalables (TEP) renforçant les inégalités sociales au sein de la formation.

Les TEP, obligatoires à l'inscription, doivent être réalisées avant le début de la formation. Ils permettent d'assurer une certaine aptitude à l'effort et la pratique d'une pratique sportive spécifique à la formation. Personne ne peut échapper à ces tests d'entrées préalables, exceptés lorsqu'il existe des équivalences souvent liées à l'atteinte d'un niveau de pratique élevé. C'est le cas notamment en judo où l'acquisition du 1er dan permet d'être dispensé de TEP. Suite à une étude menée auprès organismes publics de formations du sport (CREPS), nous pouvons estimer un coût moyen de 59.48€, pour la réalisation de celui-ci. Ces frais viennent en complément des frais d'inscription et ne peuvent pas être pris en charge par un quelconque organisme de la formation. Ainsi, aucun stagiaire ne peut être exonéré de ces frais.

Il est primordial d'identifier que les frais de ces TEP varient aussi bien en fonction des pratiques que des lieux où ils sont réalisés. Par exemple, les TEP pour les BPJEPS activités équestres sont les plus onéreux atteignant les 150€. Pour appuyer la variation des frais, sur la mention "Activités de la forme", l'inscription aux TEP varie de 30€ à 100€ l'inscription. Ces irrégularités au sein des TEP s'expliquent par un manque d'accompagnement financier des CREPS pour la mise en place optimale des TEP. Par ailleurs, certaines aides sont d'ores et déjà mises en place par les CREPS avec une gratuité proposée pour certains-es stagiaires, notamment celles et ceux passés par la plateforme nationale Parcoursup. Il est nécessaire de rendre plus accessible et d'uniformiser l'accessibilité aux TEP. À terme, il est nécessaire de rendre gratuit l'inscription aux TEP pour l'ensemble des personnes bénéficiant d'une inscription en formation Jeunesse et Sport puis à l'ensemble des candidats.

Les frais d'inscriptions administratifs

À l'instar des formations universitaires, les formations professionnelles du sport nécessitent de s'acquitter de frais d'inscriptions administratifs. Toutefois, notamment depuis la loi du 1er janvier 2016 conférant une décentralisation partielle des CREPS, les frais d'inscription administratifs sont votés et décidés uniquement par le conseil d'administration du CREPS expliquant ainsi, une variation des frais. Ils varient entre 30€ et 75€. Ces frais ne sont pas remboursables ni ne peuvent être pris en charge par l'employeur ou l'opérateur de compétence. Ce sont ainsi des frais appliqués à l'ensemble des stagiaires.

Les frais d'inscriptions pédagogiques

Une grande partie des stagiaires en formation Jeunesse et Sport réalise la formation en contrat d'apprentissage. Cette modalité de formation permet le financement des frais pédagogiques par l'opérateur de compétences. Malheureusement, il peut arriver que certains stagiaires n'aient pas réussi à obtenir un contrat d'apprentissage. Pour ces stagiaires, personne ne prend en charge leurs frais pédagogiques. Cela revient donc au stagiaire de les financer. Ces frais varient en fonction des mentions des formations et peuvent atteindre jusqu'à 10 363,47€ dans un établissement public. La moyenne de ces frais est quant à elle évaluée à 7 398,34€ pour un BPJEPS. Dans ce système, la voie par Parcoursup permet régulièrement de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale par l'État. Toutefois, aucun cadrage précis n'est encore appliqué pour ces cas exceptionnels.

Pour pallier ces exceptions, il existe des prises en charges partielles et totales par les régions. Ces aides sont traitées au cas par cas et sont d'une lourdeur administrative importante pour un stagiaire alors même que sa situation est d'ores et déjà stressante. Il s'agirait de simplifier les aides au financement régionaux de la formation. De plus, ces aides, avec le climat financier actuel, ont tendance à disparaître ou être diminués.

Il est nécessaire que ces financements perdurent et soient conservés à destination de la filière professionnelle du sport qui est définie comme étant une filière d'avenir par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il n'est pas acceptable qu'un-e stagiaire dans une formation publique doivent s'acquitter de frais de formations pédagogiques aussi élevés.

Frais moyens pour un-e apprenant-e dans une formation Jeunesse et Sport

Frais moyens	
PSC	66,96 €
Tests d'Entrée Préalables	59,48 €
Frais Administratifs	43,00 €
Frais pédagogiques	7 398,34 €
TOTAL	7 567,78 €

En fonction du statut de l'apprenant-e, iel devra s'acquitter, ou non, de chacun de ces frais.

IMPACT SUR LA RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Malgré un travail important des associations avec les composantes et autres acteurs environnants, ces frais pèsent encore trop sur la réussite des étudiant-es. Beaucoup sont obligées de se rajouter une charge de travail, appelée "job alimentaire", pour subvenir à leurs besoins en parallèle de leurs formations.

À plus long terme, certaines filières concernées par cette problématique pourraient alors devenir élitistes, rompant totalement avec l'égalité des chances que doit garantir l'enseignement supérieur public. Une nation sportive complète, comme promis par le gouvernement (Bouge 30min, ou encore la Grande Cause Nationale), dépend des métiers du champs du sport et de tout-es ces futur-es actrices. Plus largement, il en va du rayonnement académique de la France, en Europe ou à l'international. Les problématiques étudiantes de ce type ne concernent pas uniquement le champ du sport (3e cycle, formations sanitaires et sociales...).

Selon l'Observatoire de la Vie Étudiante, 51% des étudiant-es travaillant durant leur cursus le font pour subvenir à leurs besoins. Par ailleurs, un emploi de plus de 18 heures par semaine multiplie par 2 les chances d'échec à l'université.

Cette pression constante engendre également une dégradation inquiétante de la santé mentale des étudiant-es, marquée par le stress, l'anxiété et l'épuisement. Il est urgent d'agir pour enrayer cette spirale qui menace à la fois leur réussite académique et leur bien-être.

TÉMOIGNAGE

Mon premier contrat est un contrat que j'ai fait par plaisir, c'est un engagement en tant que sapeur pompier volontaire, j'ai commencé à m'engager peu avant mes 18 ans.

Les autres jobs que j'occupe (AED, hôtesse dans l'évènementiel, animatrice et depuis peu directrice en ACM), sont des contrats que j'ai pris pour me permettre de gagner des revenus afin de subvenir à mes besoins, n'étant pas boursière les différentes dépenses à ma charge sont conséquentes (loyer, courses, matériel sportif, santé, etc).

En période d'épreuves je me retrouve chaque semestre à stresser pendant une semaine devant mes cours.

La chance que j'ai c'est qu'en période d'épreuves je peux ne pas poser de garde en notifiant mon indisponibilité à mon supérieur et donc me concentrer sur mes examens, mais mon salaire est forcément impacté, donc ma capacité à subvenir à mes besoins sur le mois aussi.

J'ai obtenu le statut d'étudiante-salariée au second semestre de ma L1, soit il y a un an et demi. J'ai souhaité en bénéficier dès le début de ma L1 car l'impossibilité d'aménager mon emploi du temps rendait mes journées particulièrement fatigantes, voire insupportables.

Ce statut a surtout permis que mes absences soient automatiquement justifiées, ce qui m'a évité d'être défaillante.

Par ailleurs, d'année en année le statut d'étudiant-salarié nous est de plus en plus inutile : nous n'avons pas le contenu des cours si nous sommes absents, et arrivés en L2 il n'y a pas assez de créneaux différents pour que l'on puisse rattraper notre cours sur un créneau différent. Sans pouvoir rattraper nos cours à cause de nos emplois, on a forcément moins de chances et plus de stress quand les examens arrivent.

Luna, étudiante en STAPS à Paris-Saclay

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

「ZOOM」 LES FRIPERIES SPORT PLANÈTE

Depuis 2021, l'ANESTAPS met en place un réel service pour les étudiant·es, géré par les étudiant·es, permettant de répondre aux enjeux sociétaux actuels et de développer la pratique sportive chez les jeunes. Les Friperies Sport Planète ont plusieurs objectifs :

- En mettant à disposition du matériel sportif à bas prix et de seconde main
- En rendant visible et lisible l'offre de pratique pour l'ensemble des étudiant·es grâce à un guichet unique recensant l'ensemble des prestations ou activités physiques et sportives proposées sur le territoire
- En relevant le défi d'une pratique sportive plus durable via le réemploi, la valorisation et la mise à disposition d'espaces de réparation de matériel sportif
- En sensibilisant et formant les bénévoles et bénéficiaires aux enjeux environnementaux

Aujourd'hui ce ne sont pas moins de 16 Friperies Sport Planète qui sont ouvertes sur les territoires. Cependant, ce service offre une solution palliative aux frais supplémentaires subis par les étudiant·es, mais ne permettent pas de résoudre l'entièreté des problèmes qui y sont liés.



En moyenne, la Friperie Sport Planète permet d'économiser :

107,70€

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

LES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Face à cette précarité grandissante, le réseau de l'ANESTAPS multiplie les actions de terrain pour permettre aux étudiant·es de survivre.

Ces initiatives vont des distributions alimentaires aux dispositifs d'accompagnement pour faciliter l'accès aux droits et aux ressources essentielles au public étudiant·in

Ex : GRINTA (dons de matériel sportif), BDE STAPS Poitiers
Distribution alimentaire - Euskal STAPS Anglet & ATESTAPS



LES ÉLU·ES ÉTUDIANT·ES



En complémentarité des projets et des initiatives palliatives mis en place par son réseau d'associations, l'ANESTAPS travaille également au plus proche de ses élu·es étudiant·es. Véritable atout dans la lutte contre la précarité, c'est à travers un accompagnement, des formations et un suivi rigoureux qu'il est possible de porter ce combat dans les conseils d'administration de l'université, du CROUS, mais aussi en Conférence Régionale du Sport. Au total plus de 250 élu·es sont revendiqués auprès de l'ANESTAPS. Le rôle d'un·e élu·e est précieux, pour plusieurs raisons :

- Faire remonter au national les avancées ou victoires locales, servant d'exemple pour d'autres
- Diffuser une stratégie nationale, permettant d'appuyer par le haut, et par le bas les mêmes problématiques
- Crédibiliser la force de frappe du réseau de l'ANESTAPS

En définitive, l'ANESTAPS démontre une véritable capacité à formuler des propositions concrètes, mais peine encore à être pleinement entendue et soutenue. Or, la précarité étudiante constitue un enjeu de société qui relève de la responsabilité publique, et non du seul engagement des corps intermédiaires. Notre rôle devrait être d'accompagner la construction de politiques de jeunesse ambitieuses et cohérentes, plutôt que d'avoir à concevoir, financer et mettre en œuvre des solutions palliatives.

Même lorsque des réponses efficaces émergent, comme celles présentées précédemment, le manque de reconnaissance et de considération accordé aux jeunes demeure profondément regrettable.

CE QUE L'ANESTAPS DEMANDE

STAPS :

- Une suppression des demandes d'achat de matériels spécifiques aux étudiant-es
- La mise en place de concertation entre les composantes STAPS et les gouvernances des universités pour supprimer les frais supplémentaire spécifiques
- La création d'une aide par les universités pour les mobilités étudiantes lorsque les infrastructures sportives sont éloignées
- Un accompagnement financier et matériel des composantes STAPS et des universités pour permettre la création de Friperies sport planète ou d'autres accès à des aides de seconde main.

JEPS :

- Prise en charge complète des TEP et du PSC (pour les non diplômé-e) par l'organisme de formation
- Intégration du coût des TEP dans l'enveloppe destinée aux organismes de formations par le MS
- Une homogénéisation des frais globaux à la formation pour l'ensemble des OF publics
- Une prise en charge des frais de formations pour les stagiaires sans contrat d'apprentissage.

Par conséquent il est nécessaire que la formation STAPS et les formations du ministère des sports ne subissent plus un sous financement chronique mais bien un financement massif

L'ANESTAPS continuera de se battre pour la suppression des frais supplémentaires. Une fois entré dans l'enseignement supérieur public, ce n'est ni aux étudiant·es, ni aux associations de subir la gestion de ces frais.

Un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, c'est dans le champ du sport, et plus largement dans la jeunesse, qu'il est urgent d'investir, pour construire ensemble une société sportive et collective.

La précarité étudiante n'est pas une fatalité, mais le résultat d'un désengagement politique que la jeunesse n'a pas à réparer. Il est temps que l'État prenne ses responsabilités : ignorer la détresse des étudiants, c'est fragiliser l'avenir du pays tout entier.

CONTRIBUTEURS·RICES



CONTACT

Elina TRICOCHÉ

Attachée de presse chargée de la stratégie de communication

presse@anestaps.org
06 46 56 87 74

